

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil dix-huit, le 6 novembre à 19h30
En exercice : 14 Présents : 08 Votants : 08	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire. <b>Etaient présents</b> : Mrs Jean-Louis DURAND, Laurent BELLOY, Gilles MARLEIX, Mme Séverine THOUVENIN, Mrs Patrick MARY, Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Christian COURBEBAISSE
<b>Date de Convocation</b> 16/10/2018	<b>Excusés</b> : Mrs Claude CALOÏ, Francis DESSE-MARY, Mmes Emmanuelle BOURDON, Laëtitia LEMAITRE, Valérie ZERBIB.
<b>Date d'affichage</b> 13/11/2018	<b>Absent</b> : Mr Benjamin PERINET  <b>Secrétaire de séance</b> : Laurent BELLOY

### Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Compte-rendu des délégations du Maire

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un adjoint technique territorial pour l'entretien des bâtiments communaux

### Décisions modificatives

Considérant qu'il convient de prendre une décision modificative pour ajouter des crédits nécessaires aux dépenses prévues aux comptes 1641 ; 739223 ; 2188-30 ; 2135-14 ; Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative de la manière suivante :

Compte 2315-61	- 45 769.00 €
Compte 1641	+ 6 619.00 €
Compte 2135-14	+ 3 650.00 €
Compte 2188.30	+ 35 500.00 €
Compte 43223	- 1 582.00 €
Compte 739223	+ 1 582.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Demande de subvention du collège Nicolas TRONCHON**

Le collège Nicolas TRONCHON ne bénéficie plus de l'aide financière de la Communauté de Communes des Monts de la Goële pour un montant de 3 000.00 €, dont la commune de Saint-Souplets ne fait plus partie, étant membre désormais de la communauté d'agglomération des Pays de Meaux, qui ne souhaite pas reconduire l'aide précédemment attribuée.

Le Collège Nicolas TRONCHON sollicite la commune de Marchémoret pour l'allocation d'une subvention d'un montant de 400.00 euros afin d'organiser des sorties et des voyages pédagogiques pour ses élèves, dont ceux résidant Marchémoret pour l'année scolaire 2018/2019.

Après étude de la demande, il ressort que des éléments complémentaires doivent être demandés. Le conseil municipal délibèrera lors de la prochaine séance sur l'avis à formuler.

## **Armor Cuisine : augmentation du tarif au 01/09/2018**

L'application de l'évolution de l'indice INSEE 001763786 (indice des prix à la consommation, cantines) et l'indice 10562797 (indice des taux de salaire des ouvrier, hébergement, restauration) influe sur la variation du prix qui est de 1,01637 et engendre une augmentation du tarif des repas cantine et des goûters au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Monsieur le Maire communique les nouveaux tarifs des repas cantine et des goûters du service périscolaire révisés de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Repas Maternelle : 2.29 € HT soit 2.42 € TTC/repas  
Repas Elémentaire : 2.64 € HT soit 2.79 € TTC/repas  
Repas Adulte : 2.80 € HT soit 2.95 € TTC/repas  
Goûters enfant : 0.76 € HT soit 0.80 € TTC/goûter

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Convention de groupement de commande entre la CCPMF et la commune de Marchémoret**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de groupement de commande entre la CCPMF et la commune de Marchémoret pour la protection des données et opérer sa mise en conformité avec le règlement européen.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Renouvellement du contrat de services passé avec Berger Levrault portant sur le logiciel e-enfance**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le renouvellement de contrat de services passé avec Berger Levrault portant sur la logiciel e-enfance (prestations périscolaires) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Convention d'adhésion aux missions facultatives du CDG77 pour l'année 2019**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives du CDG pour l'année 2019. Cela permet de déléguer le CDG pour gérer la carrière des agents (avancement d'échelons, de grade, promotion...) et de permettre de leur proposer des ateliers thématiques (retraite, maladie...)

Le montant varie en fonction des missions retenues.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un abri-voyageurs avec le Département de Seine-et-Marne pour une durée de cinq ans. Il s'agit de l'abri-voyageur sis Grande rue.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **Questions diverses**